

Une année supplémentaire, appelée 2 S, est organisée :

1. au bénéfice des élèves qui, au terme de la deuxième année commune, éprouvent des difficultés telles qu'une année supplémentaire au premier degré s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles de compétences visées à la fin de la troisième étape du continuum pédagogique, conformément à l'article 16, § 1er, du «décret Missions»;
2. au bénéfice des élèves, titulaires ou non du Certificat d'Etudes de Base qui, au terme de la deuxième année différenciée, éprouvent des difficultés telles qu'une année supplémentaire s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles de compétences visées à la fin de la deuxième et/ou de la troisième étape du continuum pédagogique, conformément à l'article 16, § 1er, du «décret Missions».

Dominante littéraire		Dominante généraliste	
Religion-Morale-CPC*	2	Religion-Morale-CPC*	2
Éducation Physique	3	Éducation Physique	3
Activités de français (2+2)	4	Activités de français	2
Éducation scientifique	3	Activités de LM1	2
Français	5	Activités de mathématiques	2
Géographie	1	Éducation scientifique	3
Histoire	1	Français	5
Initiation à la culture antique	2	Géographie	1
LM1	4	Histoire	1
Mathématiques	5	LM1	4
Méthode de travail	2	Mathématiques	5
		Méthode de travail	2
Total	32	Total	32

* CPC : Cours de Philosophie et de Citoyenneté